

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue au lieu ordinaire des séances, mardi le 9 juillet 2019 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Marcel Bouchard, Armande Bouchard, François Laprise et René Frappier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale et secrétaire trésorière était aussi présente.

Étaient absents Anne Breton et Yves Frappier.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-07-82

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller René Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2019

2019-07-83

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES

2019-07-84

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de quarante-trois mille quatre-vingt-six dollars et vingt sous (43 086.20 \$) pour les fournisseurs et un montant de sept mille huit cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-sept sous (7 888.67 \$) pour les salaires, pour un total de cinquante mille neuf cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-sept sous (50 974.87 \$).

Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

**APPUI PROJET LAC COURVAL, LAC MACAMIC
ET LAC PITON**

2019-07-85

CONSIDÉRANT QUE le développement de terrains de camping sauvage fait partie des priorités du plan de développement 2015-2020 de la municipalité de Chazel.

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est disponible pour établir le projet et que des bénévoles sont prêts à s'impliquer dans la création de terrains de camping.

Il est proposé par le conseiller François Laprise, Appuyé par le conseiller René Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : La municipalité de Chazel appuie le projet des terrains de camping près des trois lacs et autorise la directrice générale, Priscillia Lefebvre, à présenter une demande de financement à la MRC, dans l'enveloppe du fond de développement du territoire réservé à la municipalité de Chazel pour l'année 2019.

QUE : La municipalité de Chazel s'engage à payer sa part des coûts pour le développement du projet.

ACHAT DE LUMINAIRES DE RUE

2019-07-86

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que suite à la soumission de M Roy électrique pour l'achat de deux

luminaires de rue, la municipalité de Chazel autorise Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, à faire l'achat de ceux-ci au montant de mille six cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (1 682.99 \$) avant les taxes. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

**INSTALLATION LUMINAIRES DE RUE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

2019-07-87

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse les démarches auprès d'Hydro-Québec pour l'installation de deux luminaires de rue, soit sur la 1^{re} rue Nord et à l'intersection du Rang 8 et 9 Est et Rang du Petit 9. Le coût de chaque installation est au montant de quatre cent quarante dollars (440 \$).

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

CONNEXION RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

2019-07-88

CONSIDÉRANT QUE M. Ghislain Labranche et Madame Nathalie Fortin se sont bâti une résidence.

CONSIDÉRANT QUE M. Marcel Hince a fait des rénovations pour l'ajout d'une chambre de bain dans son garage.

CONSIDÉRANT QUE ses travaux demandent à être connectés au réseau d'aqueduc et d'égout.

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyé par le conseiller François Laprise, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) qu'un montant de trois cent six dollars (306 \$) leur soit facturé pour la connexion au réseau d'aqueduc et d'égout et qu'un crédit au montant de cent cinquante-trois dollars (153 \$) leur soit offert concernant leurs implications au niveau de la main-d'œuvre des travaux.

RENOUVELLEMENT 2019

2019-07-89

RECUEIL LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyée par le conseiller René Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que l'abonnement au recueil Le Règlement Municipal, offert par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), soit renouvelée pour l'année 2019, pour un montant de deux cent vingt dollars et cinquante sous (220.50 \$).

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE D'APPUI DES CITOYENS

2019-07-90

CONCERNANT LE SERVICE D'AUTOBUS MAHEUX

CONSIDÉRANT QU'il y a une menace éventuelle d'une interruption de service par Autobus Maheux pour le trajet de soir Rouyn-La Sarre.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,

Appuyée par la conseillère Armande Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel appui la demande de ces citoyens concernant toutes mesures pouvant assurer la continuité du service d'Autobus Maheux de façon durable.

COLLOQUE ADMQ - HÉBERGEMENT

2019-07-91

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,

Appuyée par le conseiller François Laprise,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel autorise Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, à louer un chalet à la Bannik avec trois collègues pour le colloque ADMQ qui aura lieu à Ville-Marie le 11-12 septembre 2019. Pour Mme. Lefebvre, le coût de la location est de deux cent deux dollars et cinquante sous (202.50 \$) avant taxes. Cependant, s'il n'y a pas quatre locataires, Mme. Lefebvre prendra une chambre au Motel Louise au montant de deux cent huit dollars et quarante-quatre sous (208.44 \$) avant taxes.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-07-92

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h30.

La prochaine séance régulière aura lieu mardi le 6 août 2019 à 19h30.

Daniel Favreau,
Maire

Priscillia Lefebvre
Secrétaire trésorière